

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, S. GHARBAOUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

VILLE DE PULNOY
CR N°2010-122/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 4 novembre 2010

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES CHABOD FROMENT DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL

Absentes excusées :

M. VULCANO a donné pouvoir à A. ANDRE
S. VAGUENEZ a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
S. JACQUIER-ROUX a donné pouvoir à D. DEVITERNE


Secrétaire : C. SIMON

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2010 : pas d'observation.	
Demande de subvention – Fonds parlementaires ou d'Etat	<p>D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération. Le Maire souligne qu'il s'agit là d'un dossier important, tant au niveau de la réponse que la municipalité apporte aux personnes handicapées qu'au niveau de l'importance du volume budgétaire d'une telle mise aux normes. De plus, les délais fixés par la réglementation pour la mise aux normes des bâtiments publics sont relativement courts.</p> <p>D. DEVITERNE annonce que le groupe opposition s'abstiendra sur cette question, non pas sur le principe de la demande de subvention mais sur celui que la demande est faite sur des fonds parlementaires ou d'Etat, caractérisés par un manque de transparence. D. DEVITERNE souligne que si l'Etat payait ses dettes au Conseil général, celui-ci pourrait continuer à financer les collectivités territoriales, en toute transparence.</p> <p>Le Maire prend acte de cette abstention et rappelle que les députés, depuis toujours, bénéficient de fonds parlementaires qu'ils peuvent distribuer aux communes de leur circonscription, quand elles rencontrent des difficultés. Certains députés donnent plus facilement que d'autres. Laurent Hénart n'est pas le seul député sollicité mais le seul à débloquer des fonds. Sur le principe des relations financières entre l'Etat et le Conseil général, le Maire reconnaît que celles-ci devraient être clarifiées.</p> <p>Le Maire regrette que le groupe opposition s'abstienne sur une demande de subvention pour des travaux à hauteur de 500 000€. L'enjeu est tellement important qu'il aurait mérité l'unanimité de vote.</p> <p>D. DEVITERNE répond que l'enjeu est également discutable. Les excès des mises aux normes sont difficilement supportables.</p> <p>Le Maire explique que ces mises aux normes sont imposées par la loi et que celle-ci a été votée à l'unanimité au Parlement. Une unanimité de vote du Conseil Municipal ce jour aurait été l'occasion de prendre ensemble une décision symbolique.</p> <p>Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, N. GOUDOUT, JM MICHEL, S. JACQUIER-ROUX par procuration).</p>

Demande de subvention du football club de Pulnoy	N. HOUDRY donne lecture du projet de délibération. Le Maire précise que le maintien de ces subventions est lié au maintien du club en promotion d'honneur. Vote : à l'unanimité
Demande de subvention exceptionnelle du Comité Animations et Loisirs	A. FROMENT donne lecture du projet de délibération en rappelant les manifestations organisées par le CAL. Le Maire souligne que les membres du CAL, par tous les temps, de nuit, de jour, sont à l'extérieur. Vote : à l'unanimité
Projet du 6^{ème} Programme Local de l'Habitat Durable – avis de la commune	JM HEINLY donne lecture du projet de délibération. Le Maire précise que ce dossier nous engage pour 6 ans. Il s'agit d'un Programme Local de l'Habitat intégrant désormais les éléments majeurs du développement durable. Vote : à l'unanimité
Dossiers de demandes de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie	JM HEINLY donne lecture du projet de délibération. Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 6 décembre 2010

Le Maire,



Gérard ROYER